

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 10 (1950)

Artikel: Rapport des contrôleurs
Autor: Rüfenacht / Tissot, F. / Juon, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME

Z U R I C H

Comptes annuels 1950

Rapport des contrôleurs

chargés par l'O.C.S.T. de la vérification du bilan et des
comptes annuels pour 1950 (faite du 5 au 7 mars 1951)

Les contrôleurs soussignés ont soumis les comptes annuels de l'OCST et son bilan pour 1950 à un examen approfondi, constatant ainsi la concordance des pièces justificatives présentées et de la comptabilité, parfaitement en ordre. Les montants des avoirs sont justifiés par des pièces bancaires. De même, les contrôles de la caisse auxquels il a été procédé au cours de l'exercice, n'ont donné lieu à aucune remarque. L'avoir spécial du fonds pour concours graphiques et littéraires a augmenté de Fr. 3245.42, atteignant le montant de Fr. 129 163.97, dont font foi des avis de banques.

Au lieu de proposer, comme le comité, de porter l'excédent de recettes de l'exercice, qui se chiffre à Fr. 492 385.06, à l'avoir du fonds de rénovation des agences, les soussignés proposent à l'assemblée générale d'en créditer le fonds de compensation et de tenir compte dans le budget pour 1951 des versements au fonds de rénovation des agences nécessaires.

C'est dans ce sens qu'ils proposent d'approuver les comptes annuels et le bilan pour 1950 et d'en donner décharge aux organes administratifs.

Zurich, le 7 mars 1951.

Les contrôleurs :

Rüfenacht, chef du contrôle

F. Tissot

P. Juon